

PAR COURRIEL

Québec, le 18 mars 2020

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 2 mars 2020

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 2 mars dernier.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des informations ou des documents suivants :

- Confirmation que Trisura Garantie est effectivement caution d'Auto Choix (NEQ 1167914531);
- Confirmation également si notre réponse s'avère négative.

En réponse à votre demande, nous vous informons que la caution déposée pour l'obtention du permis de l'entreprise Berard Autos Choix Inc. (NEQ : 1167914531), qui venait à échéance le 6 mars 2019, était la Compagnie d'assurance Trisura Garantie.

Notez par ailleurs qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision. Le document intitulé « avis de recours en révision » est joint à la présente et vous fournit plus d'explications.

Veuillez agréer, _____, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Marjorie Théberge
Responsable de l'accès à l'information

p. j.